



À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 5 décembre 2017, à 19h00, à laquelle étaient présents Mme et MM. les conseillers Daniel Audette, Marie-Pier Tougas Dupuis, Chantal Fontaine, Normand Dérageon, Marie-Ève Brin et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Mona Beaulac.

Le directeur général, Guy Coulombe et l'adjointe administrative Gisèle Messier sont également présents à ladite séance.

17-12-349
Adoption
minutes
7 novembre
2017

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2017.

ADOPTÉ

17-12-350
Adoption
minutes
15 novembre
2017

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017.

ADOPTÉ

17-12-351
Adoption du
calendrier des
séances
ordinaires du
conseil 2018

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil approuve le calendrier des séances régulières 2018 du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenues au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, à 19h00, les ;

Mercredi, le 17 janvier 2018
Mardi, le 6 février 2018
Mardi, le 6 mars 2018
Mardi, le 3 avril 2018
Mardi, le 1er mai 2018
Mardi, le 5 juin 2018
Mardi, le 3 juillet 2018
Mardi, le 7 août 2018
Mardi, le 4 septembre 2018
Mardi, le 2 octobre 2018
Mardi, le 6 novembre 2018
Mardi, le 4 décembre 2018

ADOPTÉ

17-12-352
Nominations
Commissions du
Conseil de Ville

Pour donner suite aux élections du 5 novembre 2017;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil désigne le conseiller Normand Dérageon à titre de président, ainsi que le maire Yves Lévesque et la conseillère Mona Beaulac comme membres de la **Commission des finances et de la vérification financière.**

Que ce conseil désigne la conseillère Marie-Ève Brin à titre de présidente, ainsi que le maire Yves Lévesque et le conseiller Daniel Audette comme membres de la **Commission de la sécurité publique et civile.**

Que ce conseil désigne la conseillère Marie-Ève Brin à titre de présidente ainsi que le

- 17-12-352
(suite)
Nominations
Commissions du
Conseil de Ville
- maire Yves Lévesque et le conseiller Normand Déragon comme membres de la **Commission de l'eau et usine de filtration.**
- Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de présidente, et le maire Yves Lévesque et la conseillère Marie-Pier Tougas comme membres de la **Commission des Loisirs, Culture et Vie communautaire.**
- Que ce conseil désigne la conseillère Chantal Fontaine à titre de présidente, et le maire Yves Lévesque et la conseillère Marie-Pier Tougas comme membres de la **Commission de l'Office Municipal d'Habitation.**
- Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de présidente, et le maire Yves Lévesque comme membre de la **Commission de l'enfouissement sanitaire.**
- Que ce conseil désigne la conseillère Chantal Fontaine à titre de présidente, et le maire Yves Lévesque et le conseiller Daniel Audette comme membres de la **Commission de l'urbanisme.**
- Que ce conseil désigne le conseiller Daniel Audette à titre de président, et le maire Yves Lévesque et le conseiller Normand Déragon comme membres de la **Commission des travaux publics.**
- Que ce conseil désigne la conseillère Chantal Fontaine à titre de présidente, et le maire Yves Lévesque comme membre de la **Corporation de Développement de Bedford et Région.**
- Que ce conseil désigne le conseiller Normand Déragon à titre de président, et le maire Yves Lévesque comme membre du **Comité du parc industriel.**
- Que ce conseil désigne la conseillère Marie-Pier Tougas à titre de présidente, et le maire Yves Lévesque comme membre du **Comité de l'arène.**

ADOPTÉ

- 17-12-353
Fin de probation
Gisèle Messier
- Considérant que la période de 3 mois de probation de Gisèle Messier est terminée depuis le 20 novembre dernier ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la Ville de Bedford embauche officiellement Gisèle Messier.

ADOPTÉ

- 17-12-354
Autorisation
d'embauche -
Contrôleur de
chien

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le directeur général à faire l'embauche d'un contrôleur de chiens s'il est en mesure de trouver un candidat qui répond aux attentes du poste affiché.

ADOPTÉ

- 17-12-355
Dépôt - Projet
Règlement 722-
18

Le projet de règlement 722-18 sur la Taxation 2018 est déposé.

- 17-12-356
Renouvellement
de contrat de

Considérant que la Ville de Bedford utilise les services d'Accéo Solutions Inc. pour tous les systèmes de taxation et comptabilité ;

17-12-356 (suite)
Renouvellement
de contrat de
service - Accéo
Solution Inc.

Considérant que le contrat d'entretien vient à jour ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte le renouvellement du contrat d'entretien logiciel et progiciels d'Accéo Solution pour un montant de 12 110,35\$, taxes incluses, pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-12-357
Autorisation de
paiement - J.A.
Beaudoin

Considérant que la Ville a vendu un terrain industriel à l'entreprise Filtration Québec pour l'implantation d'un nouveau bâtiment industriel sur la rue Industrielle ;

Considérant que la Ville de Bedford a utilisé les services de J.A. Beaudoin Construction Limitée dans le cadre des travaux de prolongement de ses réseaux d'aqueduc et d'égout ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à J.A. Beaudoin Construction Limitée au montant de 19 332,90\$, taxes incluses, pour les travaux effectués.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-12-358
Autorisation de
paiement –
Aréna

Considérant que la ville de Bedford a octroyé le contrat à Construction Richelieu pour la rénovation de l'aréna ;

Considérant que Construction Richelieu a déposé le 7e décompte progressif au montant de 11 144,72\$, taxes incluses ;

Considérant que Construction Richelieu a également déposé une facture (n° : 492) pour la libération et le paiement de la moitié de la retenue de 10% prévue au devis ;

Considérant que cette facture est d'un montant de 143 751,65\$ taxes incluses ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la Ville de Bedford procède au versement dudit montant de 11 144,72\$, taxes incluses.

Que la Ville de Bedford procède au versement de 143 751,65 taxes incluses pour le paiement de la facture n° 492.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-12-359
Résultat de
l'appel d'offres –
Surfaceuse

Considérant que ce conseil a autorisé l'appel d'offres sur le système électronique SEAO en vertu de la résolution 17-11-345 ;

Considérant que le 1er novembre 2017, la Ville de Bedford a fait paraître un avis public

- 17-12-359 (suite)
Résultat de
l'appel d'offres -
Surfaceuse
- dans l'Avenir/des Rivières visant à solliciter des soumissions pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique usagée ;
- Considérant que le devis d'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour une période de plus de trois semaines ;
- Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit Robert Boileau Inc. et que leur soumission a été jugée conforme par les membres du comité d'analyse;
- Considérant que la soumission propose une surfaceuse de marque Zamboni, modèle 552, dont l'année de fabrication est 2014 pour un montant de 141 994,13\$ taxes incluses ;
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin
- Que ce conseil accepte la soumission et procède à l'acquisition de la surfaceuse proposée pour un montant de 141 994,13\$ taxes incluses conditionnellement à ce que le nombre d'heures d'utilisation de la surfaceuse lors de sa prise de possession ne soit pas supérieur à 1 000 heures ;
- Que l'achat soit fait à même le surplus non affecté de la Ville de Bedford.
- « Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

- 17-12-360
Autorisation
d'achat de
terrain de Guy
Champagne
- Considérant que la Ville désire procéder à l'achat du lot 6 159 924 d'une superficie de 23 842,3 m² (5,89 acres) appartenant à monsieur Guy Champagne ;
- Considérant que le prix demandé est de 53 005,35\$;
- Considérant que de cette somme un montant de 5 885,35\$ sera remis à la Ville pour fins de parcs conformément au règlement de lotissement en vigueur ;
- Considérant que pour conclure la transaction, la Ville doit solliciter les services d'un notaire.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil accepte de procéder à l'achat dudit terrain pour un montant de 53 005,35 \$;
- Que ce conseil octroi le mandat de la transaction à Me Line Barry, notaire à Bedford ;
- Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer les documents relatifs légaux audit achat du terrain.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

- 17-12-361
Octroi d'une
aide financière
Résidence
Bedford
- Considérant que la Résidence Lambert (Bedford) Inc. a récemment été vendue à Résidence Bedford (8170959 canada inc.) ;
- Considérant que le maintien de ce service sur le territoire de la ville est important pour le tissu social de notre communauté et des communautés environnantes ;

17-12-361 (suite)
Octroi d'une
aide financière
Résidence
Bedford

Considérant que les actionnaires de ladite résidence ont pour projet de procéder à des travaux majeurs afin de rénover les logements actuels et d'accroître l'offre de services de proximité par l'ajout de nouveaux logements ;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée à la Ville de Bedford par la Résidence Bedford (8170959 canada inc.), et ce pour un montant de 16 522,50\$;

Considérant que l'article 92.1 de la Loi sur les Compétences Municipales permet à une municipalité d'accorder une aide financière à une entreprise privée du territoire.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde l'aide demandé, soit pour un montant de 16 522,50\$ à Résidence Bedford (8170959 canada inc.).

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-12-362
Fin de probation
Marie-Claude
Bélisle

Considérant que la période de 3 mois de probation de Marie-Claude Bélisle est terminée depuis le 6 septembre dernier ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la Ville de Bedford embauche officiellement Marie-Claude Bélisle.

ADOPTÉ

17-12-363
Réaffectation des
fonds Comité
Intermunicipal
des Incendies

Considérant que le Comité Intermunicipal des Incendies a tenu une séance en date du 22 novembre 2017 ;

Considérant que les membres du comité sont invités à statuer sur des réaffectations budgétaires aux différents postes de dépenses sans pour autant modifier la somme des dépenses adoptée au budget 2017 ;

Considérant que les quatre municipalités signataires de l'entente intermunicipale pour l'organisation d'un service d'incendie en commun ont adopté le budget 2017 du service de sécurité d'incendie (SSI) de Bedford ;

Considérant que selon les dispositions de ladite entente la Ville de Bedford en collaboration avec le comité des déléguées, est responsable de l'achat, de l'entretien, de l'administration et de l'opération de tout l'équipement d'incendie et des accessoires actuellement en possession et de tout nouvel équipement et accessoire à acquérir ;

Considérant qu'en ce sens, le comité à la responsabilité de recommander les réaffectations budgétaires afin de respecter les règles budgétaires municipales

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce comité recommande à la Ville de Bedford de faire, sans pour autant influencer sur l'état des dépenses, les ajustements budgétaires suivant :

	Budget actuel	Ajustemen ts proposés	Nouveaux montants au budget
INCENDIE - ASSURANCES	20 000	8 280	28 280
INCENDIE - DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT	1 000	200	1 200
INCENDIE - IMMATRICULATION	7 000	200	7 200
INCENDIE - DÉPLACÉ. ABON. COTISATION	1 100	175	1 275
INCENDIE - VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	11 000	3900	14 900
INCENDIE - PIÈCES ET ACCESSOIRES	26 500	-8 855	17 645
INCENDIE - ENTRETIEN ET RÉPARATION BÂTI	5 500	-2000	3500
INCENDIE - ESSENCE ET HUILE DIESEL	6 500	-500	6000
INCENDIE - HUILE À CHAUFFAGE	6 000	-900	5100
INCENDIE - ENT. & REP. ÉQUIPEMENT	16 900	-500	16 400

ADOPTÉ

17-12-364
Acceptation de la
recommandation
17-266

Considérant que le Comité Intermunicipal des Incendies a tenu une séance en date du 4 octobre 2017;

Considérant que l'une des bornes sèches de St-Ignace-de-Stanbridge est bloquée.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil entérine la Recommandation 17-266 du Comité Intermunicipal des Incendies concernant l'autorisation de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge fin qu'elle mandate le SSI de Bedford pour corriger la borne sèche de St-Ignace.

ADOPTÉ

17-12-365
Acceptation de la
recommandation
17-268

Considérant que le Comité Intermunicipal des Incendies a tenu une séance en date du 22 novembre 2017;

Considérant que les membres du comité ayant été informés du nombre important d'interventions effectué depuis le début de l'année, ceux-ci considèrent qu'il est nécessaire d'assurer une cohérence entre le cadre financier qu'ils ont adopté, la somme des dépenses adoptée par les conseils municipaux et les interventions effectuées par la brigade;

Considérant que le Service de Sécurité d'Incendie (SSI) de Bedford est un service d'urgence dont les interventions ne sont pas prévisibles;

Considérant que le SSI est appelé à intervenir sur le territoire desservi par l'entente intermunicipale et sur d'autres territoires en situation d'entraide;

Considérant que les équipements utilisés lors des interventions sont des outils de travail qui s'usent qu'ils doivent être réparés ou remplacés;

Considérant que ces interventions génèrent des dépenses dites d'opération et dont l'historique n'est pas garant des situations futures;

Considérant que le SSI de Bedford est accrédité à titre de gestionnaire de formation et qu'il offre des formations à d'autres SSI contre rémunération;

Considérant que le SSI de Bedford facture certaines de ses interventions, ce qui a pour effet de générer suffisamment de revenus pour ne pas affecter à la hausse la quote-part de chacune des municipalités;

Considérant que les formations impliquent des dépenses de formation qui sont

17-12-365 (suite)
Acceptation de la
recommandation
17-268

couvertes par les revenus de formation;

Considérant le dernier alinéa de l'article 4, et le dernier aliéna de l'article 5 de l'entente intermunicipale pour l'organisation d'un service d'incendie en commun signé en 2016;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entérine la recommandation 17-268 du Comité Intermunicipal des Incendies à l'effet de ne pas assujettir les dépenses d'opération et de formation aux dispositions du dernier alinéa de l'article 4 de l'entente intermunicipale pour l'organisation d'un service d'incendie en commun signé en 2016, pourvu que les dépenses soient étudiées et acceptées par les membres du comité et que les dépenses nettes ne soient pas supérieures à celles prévues aux dépenses annuelles autorisées par chacun des conseils;

Que ce conseil entérine la recommandation de baliser les dépenses d'opération et de formation et de les limiter aux dépenses suivantes :

- Les salaires et avantages sociaux;
- Les services d'entraide demandés aux autres municipalités;
- Les frais d'entretien et de réparation d'équipement d'opération régulier;
- Les frais de remplacement d'équipement (opération régulière);
- Les frais de formation.

ADOPTÉ

17-12-366
Projet
d'agrandissement
de la caserne

Considérant que les municipalités de Bedford, du Canton de Bedford, de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de Stanbridge Station ont signé une entente intermunicipale pour l'organisation d'un service d'incendie en commun le 24 mai 2016;

Considérant que dans cette mise en commun des services rendus par la Ville de Bedford, celle-ci a dû louer des espaces dans l'immeuble sis au 237, route 202 Est, du Canton de Bedford appartenant à la municipalité du Canton de Bedford pour l'usage du Service de Sécurité Incendie de Bedford;

Considérant que le bail intervenu entre les deux municipalités prendra fin le 31 mai 2018;

Considérant que le Canton de Bedford a informé la Ville de Bedford de son intention de reprendre tout son espace et d'en faire usage;

Considérant que le délai accordé pour concerter les quatre municipalités, définir les besoins, structurer un projet rassembleur, préparer un avant-projet, préparer une évaluation du coût des travaux, préparer les demandes d'aides financières, procéder aux appels d'offres nécessaires et à procéder aux travaux est beaucoup trop court;

Considérant que la Ville de Bedford a agi avec diligence pour mettre en marche le projet d'agrandissement de la caserne considérant les dossiers en cours;

Considérant que les avis obtenus de la professionnelle au dossier indiquent les éléments suivants :

- La demande de subvention pourrait être présentée au début de 2018. Ce qui implique le début des travaux, dans le meilleur des scénarios, en avril 2019, étant donné que la période des travaux doit se dérouler entre avril et octobre;
- Les travaux d'agrandissement impliqueront une relocalisation de la caserne sur un autre site pour une période d'environ 30 semaines. Et ce, sans compter la relocalisation des véhicules et des équipements abrités dans le garage du Canton de Bedford durant une période de plus d'une année;
- Le coût des travaux, incluant la relocalisation, avoisine deux millions de dollars;
- Les coûts de relocalisation ne sont pas des dépenses admissibles à la subvention;

17-12-366 (suite)
Projet
d'agrandissement
de la caserne

Considérant qu'en plus des impacts financiers, la relocalisation des équipements abrités dans le garage du Canton de Bedford aura pour effet d'altérer l'efficacité des interventions du SSI de Bedford, sera susceptible d'augmenter les risques de perte et d'altérer l'indice d'assurabilité du territoire desservi;

Considérant que chacune des municipalités signataires de l'entente devra assumer de nouvelles charges financières qui s'ajoutent aux actuelles en plus de celles liées à un projet de relocalisation et d'agrandissement de la caserne;

Considérant qu'après analyse de la situation, le maintien en place des équipements du SSI de Bedford abrité au Canton de Bedford permettraient de réduire la facture collective;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil demande, à nouveau, à la municipalité du Canton de Bedford de permettre le prolongement du bail jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement de la caserne afin d'abriter les équipements du SSI de Bedford;

Que cette résolution soit transmise aux autres municipalités signataires de l'entente intermunicipale de fourniture de service de protection incendie.

ADOPTÉ

17-12-367
Nomination
Membre du
Pacte Rural

Considérant que pour l'analyse des demandes au Pacte rural, les municipalités doivent nommer par résolution les élus qui siègeront sur le comité d'analyse local.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Chantal Fontaine

Que ce conseil nomme le maire Yves Lévesque comme membre représentant la Ville de Bedford au Comité du Pacte rural.

ADOPTÉ

17-12-368
Patinoire
extérieure –
Autorisation de
la SAM

Considérant que la Ville de Bedford désire refaire une patinoire extérieure, sur les terrains de la SAM, sous le chapiteau;

Considérant que le Club de Curling désire organiser un tournoi à cet endroit;

Considérant que cet événement permet la visibilité de la Ville et attire les citoyens et touristes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil autorise le directeur général ou tout personnel qu'il désigne à faire des démarches auprès de la SAM pour avoir l'autorisation de procéder aux travaux.

ADOPTÉ

17-12-369
Demande de
commandite –
Main dans la Main

Considérant que l'organisme Main dans la Main offre des services de pédiatrie sociale dans la Ville de Bedford ;

Considérant que cet organisme permet d'accompagner les familles en pédiatrie sociale et d'offrir davantage d'activités de milieu de vie ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

17-12-369 (suite)
Demande de
commandite –
Main dans la Main

Que ce conseil offre la somme de 1\$ par citoyen pour une commandite totale de 2 550\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-12-370
P.I.I.A.
101 rue de la
Rivière
Modification des
galeries

CONSIDÉRANT les informations déposées pour procéder à l'ajout de toitures au-dessus des deux galeries latérales;

CONSIDÉRANT que la toiture doit être peinte de la même couleur que celle du bâtiment principal et que la structure doit être teinte en blanc;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

« De recommander d'accorder la demande de PIIA au 101 rue de la Rivière conformément aux informations déposées à la condition de peindre la toiture de la même couleur que celle du bâtiment principal et de teindre la structure en blanc pour assurer l'harmonie des lieux. »

ADOPTÉ

17-12-371
P.I.I.A.
31 rue Principale
Modification de
façade

CONSIDÉRANT les plans, documents et informations déposés pour les travaux additionnels suivants à la réfection de façade en cours :

- Aménager un vestibule fermé. Installer une nouvelle porte et une fenêtre latérale de couleur brune/noire;
- Changer le revêtement métallique pour un clin de fibrociment brun/noir.
- Nouveau fascia de 12 pouces;
- Installer 3 luminaires en métal noir;

CONSIDÉRANT les résolutions 17-08-250 et 17-09-276 encadrant les travaux déjà autorisés;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

« De recommander d'accorder la demande de PIIA au 31 rue Principale pour les travaux mentionnés précédemment conformément aux documents et aux informations déposés. »

ADOPTÉ

17-12-372
P.I.I.A.
31 rue Principale
Installation d'une
enseigne

CONSIDÉRANT les plans, photos et informations déposés pour procéder à l'installation d'une enseigne posée sur le mur de façade suivant les 2 options suivantes :

- Lettres détachées en acier inoxydable fixées sur le revêtement de fibrociment ou;
- Plaque d'acier inoxydable dans laquelle sont percées des lettres détachées;

CONSIDÉRANT que l'éclairage souhaité est composé d'un ruban de lampes DEL installé sur des supports au-dessus et au-dessous de l'enseigne;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

« De recommander d'accepter la demande de PIIA conformément aux documents déposés au 31 rue Principale pour l'installation d'une enseigne aux conditions suivantes :

- 17-12-372 (suite)
P.I.I.A
31 rue Principale
Installation d'une enseigne
- Seule la première option est autorisée, soit les lettres détachées en acier inoxydable fixées sur le revêtement de fibrociment, et ce, peu importe l'épaisseur des lettres;
 - Le lettrage employé devra inclure les accents pour le mot « vétérinaire » et Bedford devra comporter une lettre majuscule;
 - L'utilisation d'un éclairage composé d'un ruban de lampes DEL est autorisé seulement au-dessus de l'enseigne, l'éclairage doit être dirigé vers l'enseigne et les supports et attaches doivent être de la même couleur que le fibrociment. »

ADOPTÉ

17-12-373
Dérogation mineure
21 rue Victoria
Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour autoriser une profondeur de 121,1 mètres alors que le minimum requis est de 150 mètres afin de pouvoir morceler le terrain et créer deux lots;

CONSIDÉRANT que cette demande ne crée aucun préjudice au voisinage;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

« De recommander d'accorder la demande de dérogation mineure au 21 rue Victoria Sud pour autoriser une profondeur de 121,1 mètres. »

ADOPTÉ

17-12-374
Adoption
Amendement du
Règlement de
zonage 699-17-
12

Considérant le dépôt du projet de règlement 699-17-12 modifiant le règlement de zonage;

Considérant que l'avis de motion a été adopté en date du 17 novembre 2017 (résolution 17-11-342);

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le règlement 699-17-12 modifiant le règlement de zonage.

ADOPTÉ

17-12-375
Demande de subvention –
Enseigne 58 rue
Principale

Considérant la demande de subvention pour l'installation d'une enseigne au 58 rue Principale ;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que l'enseigne est conforme à la demande de certificat d'autorisation ainsi qu'à la réglementation municipale ;

Considérant le montant maximal de subvention accordé par le règlement 707-12 pour l'installation d'une enseigne ;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil octroie une subvention au montant de 500\$ à Les Gestions D.G. Monette Inc., à l'attention de Monsieur Gaétan Monette pour sa nouvelle enseigne.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-12-376
Renouvellement
des contrats de
déneigement
2017-2018

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil retienne les services des entreprises suivantes, à un taux horaire, et ce, pour le déneigement des emplacements leurs étant attribués comme suit:

- a) J. A. Beaudoin Construction Ltd pour le déneigement du stationnement du Centre Communautaire Georges-Perron et le stationnement en arrière des marchands au nord de la rue Principale;
- b) Madame Lacey Gilman pour le déneigement du stationnement de la caserne des pompiers, 226 rue Rivière;
- c) Monsieur André Deshaies, pour le déneigement du stationnement en face de l'église catholique;
- d) Les Entreprises Normandin pour le déneigement du stationnement des véhicules lourds sur la rue Campbell et le stationnement sur la rue Principale, en face du restaurant Barry;
- e) Monsieur Timothy Heyligen pour le déneigement du stationnement de la Place publique du Dr. Adrien-Tougas;
- f) Monsieur Brian Bourdeau pour le déneigement du stationnement de l'aréna.

Que ce conseil autorise les mêmes taux horaires que ceux acceptés pour la saison 2016-2017;

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-12-377
Nouveau contrat
de déneigement
Place d'Estrie
2017-2018

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil retienne les services de Les Entreprises Dénex Inc, à un taux horaire de 109,23\$ taxes incluses, et ce, pour le déneigement du stationnement de la Place D'Estrie. Que ce conseil autorise ce taux horaire pour la saison 2017-2018;

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-12-378
Paiement des
comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 166 295,56\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 5 décembre 2017.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la séance soit levée à 8h15.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général